



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taux

Question écrite n° 117493

Texte de la question

Mme Marie-Josée Roig appelle l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur la taxation des activités de la filière équestre. La condamnation devant la Cour de justice de l'Union européenne des Pays-Bas, de l'Autriche, et de l'Allemagne pour défaut de taxation sur la valeur ajoutée appliquée aux activités équestres crée un précédent inquiétant pour la filière de l'équitation française. Les activités équestres sont actuellement assujetties à une TVA de 5,5 % mais, sous le coup d'une telle procédure, la France pourrait être contrainte de porter cette taxe à 19,6 %. Les conséquences d'une telle mesure ne manqueront pas d'avoir des conséquences pour l'ensemble de la filière. L'équitation est une activité populaire qui attire près d'un million de familles françaises en dynamisant nos campagnes. Une hausse de la fiscalisation sur les activités de ce secteur risque de mettre en péril plusieurs milliers d'emplois. Elle souhaiterait donc connaître les mesures envisagées par le Gouvernement afin de répondre à l'inquiétude de des professionnels de la filière équestre.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Josée Roig](#)

Circonscription : Vaucluse (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117493

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2011, page 9492

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)